

KAUWBERG INFO Publication trimestrielle de SOS Kauwberg - Uccle Natura asbl

Visitez le Kauwberg sur: <http://www.kauwberg.be>,
le site Internet de SOS Kauwberg avec les anciens numéros du Kauwberg Info,
de nombreux documents et textes scientifiques, le rallye en 4 langues, les actualités....

Numéro 70
Automne 2008

Rédaction,
Mise en page,
Secrétariat de rédaction
Marc DE BROUWER
Tél/fax: 02.374.60.34

Éditeur responsable :
Annick BERNARD
rue Geleystsbeek, 29
1180 BRUXELLES
Tél : 02/374.60.34

Bureau distribu-

teur :

Abonnement : 8 € par an Compte : 068-2075494-12

(Un bulletin de virement est joint
si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Votre soutien est notre principale ressource
Il est indispensable à la défense de notre cause.

Merci d'avance



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle

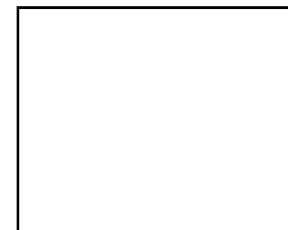
Publication trimestrielle

Numéro 70

Automne 2008

Abonnement 8 €
Cpte 068-2075494-12

Destinataire :



Uccle Natura Vélo

mieux on connaît son environnement, mieux on le protège.

Editorial	page 2
Actualités et brèves uccloises	page 2
Uccle Natura Vélo	page 3
Etat de la biodiversité à Bruxelles.....	page 4
Enquêtes publiques	page 9
Agenda 21 à Uccle	page 14
Agenda et communiqués	page 15

Imprimé sur papier recyclé

Editorial

Dans ce numéro, vous lirez notre participation à deux enquêtes publiques locales et à l'état de la biodiversité à Bruxelles, c'est le côté Uccla Natura de SOS Kawwberg . Notre invitation à participer au prochain forum de l'Agenda 21 uclois va dans le même sens, tout comme notre participation à des groupes de travail locaux.

Mais notre point fort de la rentrée est la réalisation conjointe groupe mobilité de l'ACQU et de SOS Kawwberg - Uccla Natura d'un circuit vélo reliant de nombreux sites et espaces verts uclois, partant du principe que mieux on connaît son environnement, mieux on le protège.

Vous aurez peut-être déjà découvert ce circuit au moment de nous lire. Sinon, empressez-vous de vous procurer la brochure avec la présentation des sites et l'itinéraire.

Actualités et Brèves ucloises

Situation des batraciens

Avec Natagora Bruxelles, nous avons participé à une réunion au service vert pour mettre en place diverses mesures afin de mieux connaître la situation ucloise des batraciens et envisager des mesures afin de favoriser la création et le maintien de leurs lieux de reproduction.

L'Agenda 21 Uclois est lancé.

Après le Forum de juin, un nouveau Forum ouvert à tous les citoyens uclois aura lieu le 14 octobre à 20h à la salle du Conseil de la Maison Communale. Vous y êtes cordialement invités.

Un article sur ce sujet vous est proposé en en page 14

Du côté des commissions de concertation

vous lirez dans les pages 9 à 13 de cette revue notre participation à deux enquêtes publiques où nous avons soutenu les comités locaux. Les nouvelles sont bonnes car les avis de la commission de concertation des 3 et 4 septembre ont été favorables à l'environnement :

Le projet de la plaine du Bourdon est rejeté.

Le dossier du lotissement du plateau Engeland étant incomplet, l'enquête doit être recommencée.

Des constructions en intérieur d'îlot (rue Geleytsbeek) ont été refusées.

Agenda du Kawwberg

dimanche 28 septembre dès 10 h :
Présence à la fête du plateau Avijl (stand)

dimanche 12 octobre à 10 h :
promenade mycologique au Kawwberg
(rendez-vous devant le cimetière, av de la chênaie 125 à Uccle)

Mercredi 14 octobre
Deuxième Forum de l'Agenda 21
(20 h Maison communale d'Uccle)

Samedi 18 octobre 14 h
Participation à « Place aux enfants »
visites « champignons » et « feuilles »

Échos et Agenda du Broek (Natagora Bxl)

Depuis janvier 2008, c'est Natagora qui a repris la gestion du Marais du Broek.
Une gestion aura lieu le 28 septembre.

Renseignements : Stéphane Fumières (Natagora gestions) Gsm : 0496 709 719

Agenda 21 uclois

En juin dernier, plus d'une centaine d'Ucclois ont participé au premier Forum de l'Agenda 21.

Lors de celui-ci, plus de quarante citoyens se sont inscrits à des Comités 21. Parmi eux quelques membres de SOS Kauwberg.

6 thèmes de réflexion avaient été présentés pour lancer l'Agenda 21:

1. La maîtrise de la consommation énergétique dans une optique d'économie d'énergie et de lutte contre les changements climatiques

2. La certification de la gestion écologique, telle que promue dans le cadre du Label Entreprise Eco-dynamique proposé par l'IBGE

3. La protection et la valorisation de la Nature, par le biais d'une politique de création de plans de gestion des différents types d'espaces verts (parcs, bois, cimetières) et de gestion des ressources en eau

4. Le logement durable (accès au logement pour tous, éco-construction et performance énergétique des bâtiments)

5. La mobilité, par le biais d'un Plan de déplacements d'Entreprise

6. La coopération Nord-Sud et le commerce équitable

Finalement les Comités 21 ont été subdivisés en 3 thèmes de travail:

A: Le logement durable, la coopération Nord-Sud et le commerce équitable.

B: La protection et la valorisation de la

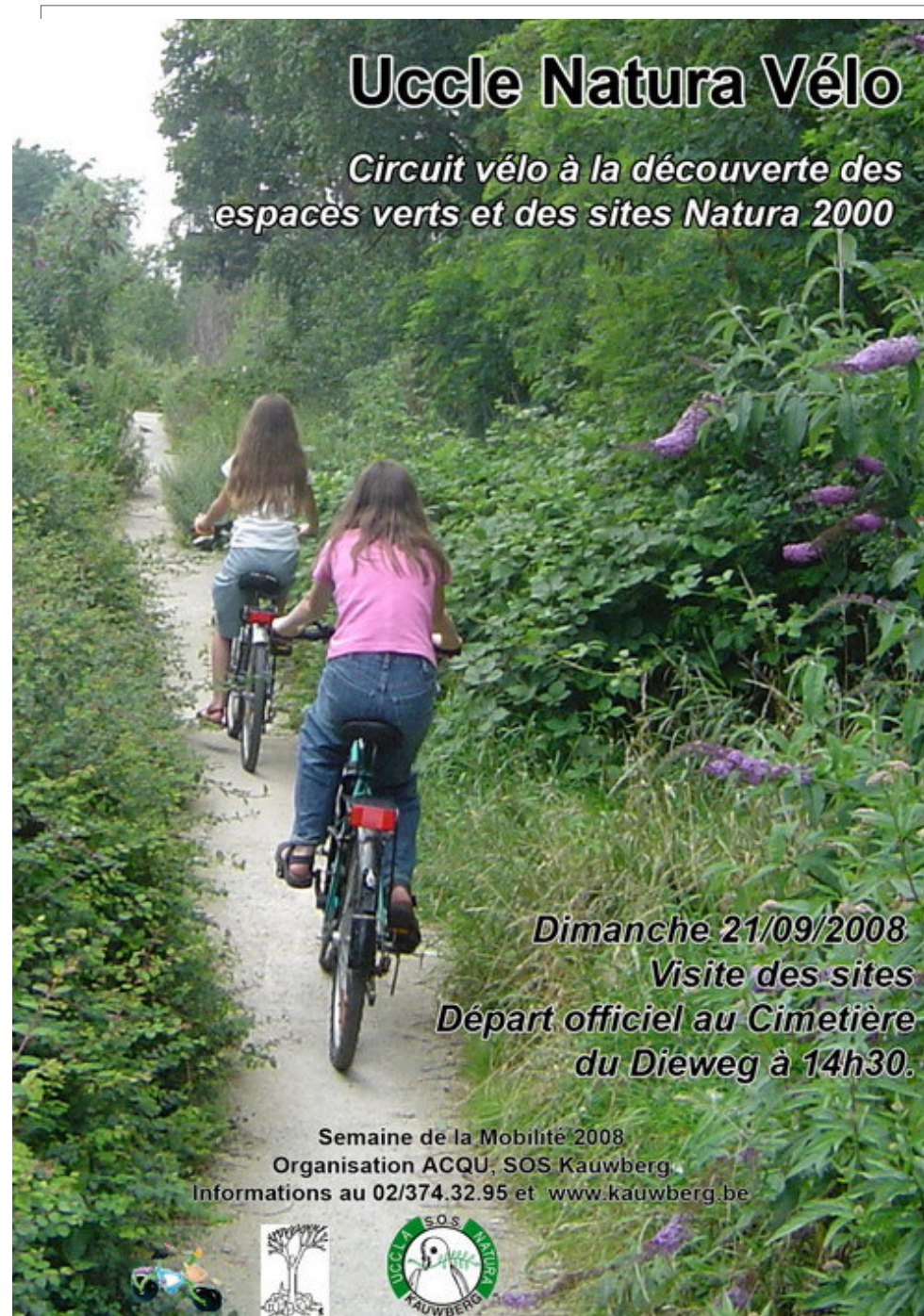
Nature par le biais d'une politique de création de plans de gestion des différents types d'espaces verts et de gestion des ressources en eau.

C: La maîtrise de la consommation énergétique dans une optique d'économie d'énergie et de lutte contre les changements climatiques

Faisant suite au premier Forum, le premier Comité 21 a pour rôle d'évaluer le diagnostic de la Commune en matière de Développement durable (en particulier pour les thèmes traités). Il s'agit d'identifier les forces, les faiblesses, les atouts et les freins que notre Commune présente face à ces thèmes. Il est important de connaître sa situation de départ, pour mieux savoir où nous voulons aller. Depuis le Forum, le Centre de recherches et d'études urbaines (ERU) travaille en collaboration avec l'administration à établir l'état des lieux de la Commune. Etat des lieux qui sera la base de travail pour le premier Comité 21.

Ensuite, un deuxième Forum permettra de consulter un public plus large pour parfaire le diagnostic. Ce Forum citoyen auquel vous êtes déjà cordialement invité aura lieu le 14 octobre, à 20h à la salle du Conseil de la Maison Communale. Il prend place dans le cadre de la Semaine européenne de la Démocratie locale.

Nous y serons ...




Uccle Natura Vélo

Circuit vélo à la découverte des espaces verts et des sites Natura 2000

Dimanche 21/09/2008
Visite des sites
Départ officiel au Cimetière du Dieweg à 14h30.

Semaine de la Mobilité 2008
Organisation ACQU, SOS Kauwberg
Informations au 02/374.32.95 et www.kauwberg.be





**ETAT DE LA BIODIVERSITE A BRUXELLES
AU PRINTEMPS 2008
PREMIERE EVALUATION DU MEMORANDUM DEPOSE EN
FEVRIER 2004 PAR BRUXELLES NATURE AU GOUVERNE-
MENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Notre association est l'un des membres fondateur de Bruxelles Nature, anciennement Front Commun et y délègue trois administrateurs. Ceux-ci ont participé à l'élaboration d'un mémorandum en 21 points, envoyé à tous les candidats aux élections régionales.

Un mémorandum n'a de sens que s'il est évalué ultérieurement. A moins d'un an des élections régionales, Bruxelles Nature a estimé le moment venu de procéder à l'analyse du mémorandum régional.

Le constat est affligeant !

Malgré les discours, les mots et les déclarations, la situation de la biodiversité sur le terrain continue de se dégrader.

La Région bruxelloise dispose encore en 2008 d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Le souci de respecter, de restaurer, et de promouvoir cette biodiversité, partout dans notre ville, dans les espaces verts, aménagés ou non, dans les jardins, les toits et les façades, devrait conditionner tout aménagement, et être présent au cœur de chaque décision politique.

« La biodiversité commence sous nos yeux, quelque part sur notre balcon ! »

Même si l'on peut espérer que le programme Natura 2000 trouve enfin en 2008 un début d'application sur le terrain, et même si la Région a soutenu quelques projets comme « Nature au jardin » ou « façades fleuries », **BN** doit constater que l'action gouvernementale en matière de protection de la biodiversité à Bruxelles est quasi nulle.

L'effritement continu des zones vertes, l'urbanisation des intérieurs d'îlots, la disparition progressive de tous les espaces à haute valeur biologique se poursuivent et constituent autant de morcellement du maillage écologique et de graves atteintes au patrimoine naturel bruxellois.

Voici le texte de cette évaluation :

Première partie

• Réalisation des maillages vert et bleu prévus par les PRAS et PRD.

Alors que le principe des maillages vert et bleu est bien posé dans les plans directeurs, tant la Région que les Communes hésitent à les mettre en œuvre.

Nous constatons qu'à ce jour aucun progrès n'a été réalisé en cette matière et qu'au contraire certaines continuités et même des zones noyaux ont disparu ou sont menacées par des projets urbanistiques (Hof ten Berg, Val d'Or, plateau Engeland, Neerpède, vallée du Molenbeek)

Cote : 0/10

• Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.

Nous demandons une base légale régionale cohérente, la sensibilisation des autorités communales et des propriétaires, le respect des objectifs de protection écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites, le suivi des projets d'aménagement des zones contiguës. *A ce jour, aucun acte administratif en cette matière n'a encore vu un début de concrétisation, ni de mise œuvre, ni de plans de gestion, alors qu'il y a urgence. De plus, la transposition de la directive européenne en droit bruxellois n'est pas réalisée.*

Cote : 0/10

témoignage défi-énergie

En octobre 2006, nous nous sommes inscrits au défi-énergie dans l'espoir de réduire la production de CO2 de notre maison et de faire des économies par la même occasion. Chaque mois, j'ai relevé mes compteurs d'électricité, eau, voiture et estimé le niveau de la cuve à mazout.

Au cours du défi, j'ai eu la chance de participer à cinq soirées thématiques : chauffage I et II, électricité, déplacements et énergie grise. Celles-ci m'ont informée des différents gestes simples à modifier pour réduire mes consommations. Nous avons eu le bonheur d'apprendre en juin 2007 que nous avons réduit notre consommation d'électricité de 35 %, d'eau de 15 %, de mazout de 25 %, d'essence de 50 %.

Pour vous motiver vous aussi voici les gestes simples que nous avons modifiés à la maison.

1. Électricité :

- ampoules économiques partout.
- Plus aucun appareil en veille, tous sur des prises avec un interrupteur (car même éteinte une radio-lecteur CD est énergivore).
- achat d'un frigo A+ → changement important !

2. Eau :

- Ne plus laisser l'eau couler pendant qu'on se savonne (douche) ou se brosse les dents
- Ne faire tourner le lave-vaisselle que lorsqu'il est rempli et fait une petite vaisselle à l'évier
- Faire tourner le lave linge sur la position économique

3. Mazout :

- Achat de boudins de porte (polyester + plastique) pour garder la chaleur dans les espaces chauffés
- Tuyaux venant de la chaudière dans la cave et le garage (pièces aérés) et isolés de gaines en polyester
- Réduction d'un degré le jour dans les pièces chauffés (19°C) et à 16°C la nuit. Mise à 12°C pendant notre absence.

4. voiture :

- Usage réduit aux courses et déplacement en province car déplacement à vélo pour les courts trajets (travail, petits achats, visites etc.)

Pour continuer sur ma lancée j'ai suivi la formation animateur-défi et invite les gens intéressés : voisins, amis, partisans nature aux réunions défi-énergie chez moi. juin : panneaux solaires et photovoltaïques

Voilà, j'espère avoir pu étendre ma motivation jusqu'à vous...

N'hésitez pas à aller sur le site du défi énergie !

Réduisons notre empreinte écologique dès que possible !

De Brouwer MG et ses enfants Lyse et Bastien V. Square des Mirabelles, 1 à Uccle

Ce front bâti n'est plus possible de part et d'autre de la chaussée d'Alseberg, ni au début de la chaussée de Drogenbos vu le statut du Keyenbempt et rendra l'impact de tout projet d'aménagement d'autant plus lourd sur le plan esthétique et visuel.

Notre deuxième remarque concerne les aspects hydrologiques et le maillage bleu. Lors d'une enquête précédente, en 2002, nous demandions déjà que la situation hydrologique des lieux soit étudiée en profondeur avant tout projet de construction. Une étude d'incidence doit être imposée : nous sommes dans un fond de vallée inondable, très proches de la nappe phréatique ; rendre une telle surface imperméable n'est pas sans risque pour un quartier en aval des lieux, qui a connu les nombreuses inondations de ces dernières années.

L'ampleur des travaux proposés est en contradiction totale avec le projet de plan pluie de la Région de Bruxelles-Capitale. Les constructions en sous-sol imposant le rabattement, même temporaire, de la nappe phréatique, les drainages et pompages qui seront rendus nécessaires par le chantier risquent de déstabiliser les ouvrages d'art environnements en modifiant la portance des sols ; l'incidence sur le Kinsendael, zone Natura 2000 voisine a-t-elle été étudiée par les promoteurs ? Rappelons qu'une directive européenne rend celle-ci obligatoire.

La minéralisation des sols diminuera le rôle d'éponge que jouent les sols vivants en fond de vallée lors de fortes pluies. Leur rôle d'espace tampon sera encore plus nécessaire et important dans le futur. En effet, le projet de plan pluie régional fait clairement références aux conclusions du GIEC qui prévient que le réchauffement climatique en cours entrainera des pluies encore plus abondantes et des événements catastrophiques encore plus nombreux. La banalisation des inondations est une réalité dont l'aménagement de la plaine du Bourdon ne tient pas compte.

Les promoteurs travaillent à l'encontre de l'intérêt général de la population bruxelloise et plus particulièrement des habitants du fond de la vallée en n'écoutant pas les avis des experts internationaux !

Et ce seront toujours les pouvoirs publics qui seront rendus responsables des mauvaises décisions en matière d'urbanisme...

Vous remerciant Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous apporterez à ces observations, veuillez agréer nos sentiments distingués.

Pour le bureau de SOS Kawberg - Marc De Brouwer

- **Elaboration d'une législation en soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.**

Il y a un manque de texte de loi assurant la réalisation effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une législation prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites) et surtout des incitants à leur mise en œuvre (incitants fiscaux, aides de la Région pour la gestion, etc.).

A ce jour, la situation n'a pas évolué et même les cas les plus flagrants ne font pas l'objet de poursuites.

Exemples : élagages autorisés en période de reproduction des oiseaux à Anderlecht, Uccle, etc., destructions de mares à Woluwe St Lambert, destruction partielle d'une roselière à Neerpede, suppression de la zone de protection (lisières) autour des sites classés !

Cote : 0/10

- **Meilleure considération des sites classés pour leur valeur biologique et paysagère.**

Certaines parties de site classés pour leur valeur biologique et paysagère sont actuellement affectées au PRAS en zone d'industrie ou d'habitat. Nous demandons d'affecter l'ensemble de ces zones en zones vertes. Nous souhaiterions aussi voir les Communes et la Région se doter de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus agressive et plus responsable d'acquisition des zones vertes.

Absence d'actions volontaristes de rachats ou d'échanges de terrains par la Région.

Cote : 0/10

- **Réalisation de « Parcs Naturels Régionaux »**

En développant un concept de Parcs Naturels régionaux à la mesure de notre région, il doit être possible de valoriser la nature tout en améliorant la convivialité de quartiers. Plusieurs ensembles à Bruxelles peuvent être envisagés : le Coin du Balai et la Forêt à WBF, Neerpede à Anderlecht, la vallée de la Senne (flanc

sud-est) avec le Moeraske et le Kerkebeek, les 3 phases du Parc Roi Baudouin à Jette, la zone humide de la vallée du Geleysbeek à Uccle, avec le Keyenbempt, le Kinsendael et le Kawberg.

Malgré un engouement de façade, pas d'avancée dans ce domaine.

Cote : 0/10

- **Création d'une zone d'espace vert de 20 à 30 hectares jointive au Moeraske sur le site de Schaerbeek-formation.**

Ce lieu est le dernier endroit de la Région où une zone d'espace vert multifonctionnel conséquente pourrait être constituée. Cette zone englobant le Moeraske, serait pour le Nord de Bruxelles l'équivalent de ce qui existe à Jette ou à Anderlecht. Cette zone augmenterait de 200% la superficie d'espace vert de cette partie de Bruxelles.

Nous regrettons que notre demande n'ait pas été prise en compte.

Cote : 0/10

- **Respect strict des zones à haute valeur biologique du PRAS.**

S'il ne s'agit pas pour nous de remettre en doute la valeur multifonctionnelle des sites semi-naturels, il s'agit néanmoins de rappeler que ces sites ont aussi pour fonction de constituer l'habitat pour la flore et la faune indigènes, ce qui s'oublie trop dans certains des aménagements dernièrement réalisés (bois du Wilder, Woluwe à ciel ouvert, Meylemeersch) ou projetés (Parc Walckiers, bois du Verrewinkel).

Nous constatons que certaines activités ludiques dommageables à la biodiversité sont autorisées dans des ZVHB (ex : Forêt de Soignes).

Nous souhaitons que la carte de valeur biologique de l'IBGE acquière une valeur réglementaire afin que les zones qu'elle délimite deviennent des réserves de biodiversité.

En effet, nous constatons la disparition de plusieurs sites à HVB (Meylemeersch, Hof ten berg, Val d'Or, Plateau Engeland).

Cote : 0/10

- **Préservation des intérieurs d'îlots.**

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) du vert à Bruxelles et jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS, nous constatons que l'état général de ceux-ci continue à se détériorer. Nous souhaitons, tant au niveau communal que régional, une vigoureuse prise de conscience à ce propos. *Ils disparaissent de façon continue, remplacés par des zones minéralisées, du bâti. La promotion immobilière n'a de cesse de repérer les intérieurs d'îlots pour les lotir. C'est sans doute la plus grave atteinte à la biodiversité, au maillage vert de ces dernières années. Les commissions de concertations sont particulièrement laxistes sur ce thème. S'il ne reste plus que des zones vertes isolées les unes des autres, la dégradation de la biodiversité s'en verra accélérée.*

Cote :03/10

- **Préservation des potagers.**

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Nous demandons que les Communes et la Région prennent les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité. (pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique, aménagement esthétique et de qualité car non-provisoire, etc.). *Nous déplorons les menaces sur les potagers du plateau Avijl, autour de l'AZ VUB à Jette, ou la diminution du nombre de potagers à Evere. Toutefois, au Keyenbempt et au carré Tillens à Uccle des mesures de dépollution et de restauration sont envisagées.*

Cote : 4/10

- **Elaboration par la SNCB d'un plan de gestion cohérent pour l'ensemble des talus du chemin de fer.**

Ce plan – primordial car les talus du chemin de fer jouent un rôle essentiel dans le maillage vert – devrait tenir compte, ainsi qu'imposé par le PRAS, tant des besoins et réalités techniques de la SNCB que de la valeur biologique des zones considérées. *Aucun changement.*

Cote : 0/10

- **Arrêt des pompages de la CIBE (Vivaqua) en forêt de Soignes.**

Cette mesure générerait une plus-value biologique pour le milieu forestier (accroissement des fonds humides, diminution du déficit hydrique) et une augmentation de 60 à 80 % du débit de la Woluwe (plus-value pour l'écosystème rivière). Cette mesure n'aurait pas d'influence sur les coûts de production de la CIBE (Vivaqua) car le forage en Forêt de Soignes est coûteux et produit très peu (environ 2% de la production totale).

Notre requête se renforce en raison des effets du réchauffement climatique sur la croissance des hêtres notamment, qui souffrent déjà du déficit hydrique.

Cote : 0/10

- **Mise en place au niveau régional et communal d'un système de subventionnement des associations de défense de l'environnement pour leurs activités pédagogiques et de gestion.**

Il paraîtrait souhaitable d'assurer aux associations actives un système de subventionnement, qui soit indépendant de l'état de leurs relations avec les pouvoirs publics (problème des mesures de rétorsion, d'un certain clientélisme, etc.). *Les critères ont gagné en objectivité et des améliorations ont été apportées par rapport à la précédente législation.*

Cote : 0/10

- **Inscription sur la liste de sauvegarde du site du Val d'Or à Woluwé-Saint-Lambert .**

Ce dossier urgent reste à ce jour sans suite de la part de l'Administration des Monuments et des Sites.

Malgré une large mobilisation du public, le dépeçage de ce site à HVB a continué

Il y a plus que jamais urgence pour sauver les quelques Ha restants sur les 36 ha d'origine.

Cote : 0/10

Pressions urbanistiques sur les espaces verts, Plaine du Bourdon, SOS Kauwberg réagit :

Objet : Enquête publique concernant la demande mixte de permis d'urbanisme n° 16-38.380-08 et de permis d'environnement n° 8482. Plaine du Bourdon - angle de la rue du château d'Or et de la chaussée d'Alseberg.

Mesdames, Messieurs,

Notre association est attentive à la qualité du maillage vert à Uccle. Nos remarques se limiteront à l'aspect nature/environnement. Notre association s'inquiète donc des incidences que le projet susmentionné pourrait avoir sur le maillage vert de fait étant donné qu'il constitue une liaison verte entre la Zone Verte à Haute Valeur Biologique du Kinsendael et la zone verte du Keyenbempt récemment réhabilitée par l'IBGE.

Notre première remarque concerne l'absence de plan d'ensemble de cette zone triangulaire.

Ce projet est le troisième ou quatrième concernant cet îlot et certainement pas le dernier ...

L'aménagement urbanistique d'une partie du terrain aura des répercussions inévitables sur l'entièreté de celui-ci. Un bon aménagement ne peut donc s'envisager que dans le cadre d'un plan global, un PPAS ou à tout le moins un plan de lotissement. A l'heure où la commune d'Uccle s'engage dans l'élaboration d'un Agenda 21. A l'heure où, lors du premier forum public, les acteurs publics communaux du service de l'Environnement mettent en avant l'importance des intérieurs d'îlots en terme de biodiversité et de couloirs de liaison entre zones vertes et sites Natura 2000, ne pas réaliser un plan d'ensemble favorable à un aménagement global est une démarche incompréhensible et contradictoire avec les démarches de développement urbanistique intégré dans une démarche de maintien de la biodiversité, c'est-à-dire "durable".

La nouvelle demande, pas plus que les précédentes ne s'intègre au quartier environnant.

Rappelons à quoi ressemblait ce terrain avant qu'il n'ait été exproprié car il nous semble que la Commission de concertation doit « remettre la situation en état », c'est-à-dire telle qu'elle était avant Les mesures d'expropriation de 1967-68 : un front bâti de maisons mitoyennes et petits commerces le long de la chée d'Alseberg, un ruisseau, des maisons et garages le long de la rue du château d'eau, un habitat dispersé et une brasserie de type familiale le long de la chée de St-Job avec un important intérieur d'îlot où coulait le Geleytsbeek, ruisseau traversant toute la plaine .

Le projet de cahier des charges doit préciser qu'il convient d'effectuer une évaluation « appropriée » des incidences eu égard aux objectifs de conservation des habitats protégés prévus par la directive « habitats » selon la méthodologie conseillée par la Commission européenne qui précise à l'article 6 :

« § 1 Pour les ZSC, les Etats établissent les mesures de conservation nécessaires, impliquant le cas échéant des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés..

§2 Les Etats prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les ZSC, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces, ainsi que les perturbations pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente ordonnance.

§3 Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ; »

Dans cet esprit, il nous semble évident que le cahier des charges doit prendre en compte les données du projet d'ordonnance sur la conservation de la nature qui sera prochainement soumis au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce futur cadre, des plans de gestion des sites Natura 2000 sont en cours de finalisation par Bruxelles Environnement, le cahier des charges se doit d'y faire référence.

Nous demandons que différentes alternatives soient étudiées à l'éclairage de ce qui précède, celles-ci sont cumulatives :

maintien du site dans son état semi-naturel avec gestion écologique de la ZVHVB seulement (obligation plan de gestion Natura 2000) ou avec gestion écologique de l'ensemble du terrain par Bruxelles Environnement.

réduction du nombre de logements, de densité et de P/S, principalement dans la zone située entre la voirie principale et la ZVHVB, comme préconisé dans l'avis de la CRMS, même si cette alternative ne suit pas les objectifs du demandeur.

placer la zone de lisière écologique de minimum 20 m, impérativement dans la zone constructible et non dans la ZVHVB et de séparer cette lisière d'une zone de tampon urbanistique d'au moins 7 m comme recommandé par l'avis de la CRMS.

réduction du nombre des futurs habitants et donc des logements sur le site étant donné que l'impact démographique du projet de 298 logements a été reconnu comme une incidence néfaste pour la ZVHVB par la CRMS et le chargé d'étude Atelier 50, même si cette alternative ne rencontre pas les objectifs du demandeur.

étude du maintien d'un cheminement piéton existant entourant complètement le projet de construction,

étude du maintien de cheminements piétons (sentiers arborés verts) entre les zones de bâtisses et jardins et en dehors des trottoirs et voiries dans l'ensemble du projet.

- **Mise à quatre voies de la Ligne 161.**

Le projet RER amputera la Forêt de Soignes de 5 à 7 ha en Région bruxelloise. Soucieux de porter un coup d'arrêt à la logique de l'amputation de nos derniers espaces naturels de qualité, nous souhaiterions que chaque m² amputé à la Forêt de Soignes fasse l'objet d'une compensation territoriale équivalente. Il s'agirait dès lors, pour la Région bruxelloise, de compenser la perte de ces 5 à 7 ha par l'acquisition d'une surface équivalente de sites à haute valeur biologique à affecter en sites semi-naturels intégralement protégés.

Des compensations ont été promises en terme d'aménagements (gestion des lisières, verdure) mais aucune compensation pour les surfaces perdues, équivalentes à 5 à 7 ha.

Cote : 5/10

- **Mise à quatre voies de la Ligne 161 (bis).**

Dans le cadre de ce même projet, nous souhaiterions qu'une passerelle surmontant la E411 soit édifée pour permettre une traversée de la faune (non-confinement génétique) entre les deux blocs de la Forêt de Soignes en Région bruxelloise.

Des écoducs sur la ligne 161 ainsi que des aménagements sur la E411 sont à l'état de projet mais leur réalisation reste très aléatoire (n'est pas assurée).

Cote : 3/10

- **Classement du Kawwberg**

On souhaiterait voir aboutir enfin ce dossier.

Le classement est effectif mais il n'est pas assorti d'un plan de gestion.

Par ailleurs, nous déplorons le **déclassement** du site du Vogelzang et la perte des zones de protection en résultant, ainsi que le **risque de non classement** du plateau Engeland

Cote : 5/10

- **Abandon du projet de l'AED de curage de l'étang de Neerpede.**

L'administration propose des travaux de curage de l'étang, très lourds, extrêmement coûteux et écologiquement néfastes. Bruxelles Nature a, pour sa part, un projet de quelques aménagements légers, peu onéreux, et écologiquement

acceptables qui pourraient apporter une solution bien meilleure au problème. Ce projet a été communiqué aux Ministres régionaux compétents.

Nous demandons que ce projet soit définitivement abandonné.

Cote : 7/10

- **Mesure urbanistique favorable à l'avi-faune.**

Nous demandons, lors de constructions neuves ou de rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (Moineau, Rouge-queue, Martinets, etc.).

Nous regrettons qu'en ce domaine, aucune mesure publique n'ait été prise (nouvel RRU) mais que les seules actions en ce domaine émanent d'initiatives privées ou d'associations (ex : GDT Hirondelles de fenêtre)

Cote : 0/10

- **Un plan de gestion pour la flore du cimetière classé du Dieweg à Uccle.**

Ce plan se fait attendre depuis des années...et en attendant on y fait n'importe quoi !

Nous espérons que la Région encourage la commune à élaborer un plan de gestion pour le cimetière du Dieweg.

Cote : 0/10

- **Pesticides et lieux publics**

Nous demandons l'actualisation et le respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. Nous constatons un relâchement quasi général dans l'application et l'observance de l'ordonnance du 2 mai 1991.

Nous sommes choqués que les pratiques d'utilisation abusives de pesticides perdurant dans les lieux publics tant au niveau régional que communal. De plus, aucune action de sensibilisation des particuliers n'est menée par la Région.

Cote : 0/10

- **Rationalisation du secteur de l'eau.**

Le secteur de l'eau couvre deux filières bien distinctes : l'eau potable et l'eau de pluie gérées toutes deux par de multiples acteurs (CIBE, IBDE, AED, IBGE, IBRA). La multiplicité des services compétents crée une confusion qui entraîne des décisions et des interventions incohérentes et néfastes pour la gestion écologique des cours d'eau et des étangs. Nous demandons une réorganisation de ces entités autour d'un acteur unique différent par filière.

La rationalisation ne produit pas encore les effets espérés sur le terrain.

Cote : 0/10

Réactualisation et points nouveaux

- **Aménagement de la Promenade Verte Régionale (PVR).**

L'aménagement de la PVR doit se réaliser en partenariat avec les associations locales concernées. La conception doit non seulement viser les fonctions récréatives et sociales mais également, et de façon équilibrée, la fonction écologique (biodiversité !). Pour ce faire, il faut avant tout conserver et réhabiliter les zones et éléments de haute valeur biologique existants.

Exemples : Walckiers, Vallée du Vogelzangbeek, etc. La fonction sociale de déplacement ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité.

- **Insertion d'une interdiction dans le RRU (ou cahiers de charges) d'élagage ou d'abat-tage d'arbres entre le 1^{er} mars et le 15 août.**

- **Opposition ferme au projet d'élargissement du Ring à Bruxelles.**

Deuxième partie

Bruxelles-Nature demande que la préservation de la biodiversité revête au niveau régional une priorité et une réalité dépassant le stade des discours. Ceci constitue un devoir pour notre génération par rapport aux générations futures. La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.

La Région bruxelloise, au contraire des idées reçues, dispose encore d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs et doit être présent en permanence au cœur des décisions politiques, quelles qu'elles soient. Nous attendons de la Région qu'elle fasse sienne cette préoccupation, qu'elle lui donne une place et une importance prépondérante et que celle-ci sous-tende enfin toute son action future.

Conclusion

Même si le Région a eu la volonté de soutenir quelques projets comme "Nature au jardin" ou "Façades fleuries", Bruxelles Nature constate que le bilan de l'action gouvernementale en matière de protection de la biodiversité à Bruxelles est désastreux !

En effet, l'effritement continu des zones vertes, l'urbanisation des intérieurs d'îlots ainsi que la disparition des sites à HVB constituent à court terme des graves facteurs de perte de la biodiversité.

Au vu de ce constat affligeant, Bruxelles Nature demande de la part des autorités publiques un moratoire immédiat sur toute affectation de l'ensemble des espaces verts de fait et des intérieurs d'îlots.

N.B. En 2006, nous avons adapté ce mémorandum à la situation ucloise et l'avons envoyé aux candidats aux élections communales. Nous procéderons de même à son analyse dans 2 ans, mais pouvons déjà affirmer que les « cotes » ucloises seront meilleures ...

Pressions urbanistiques sur les espaces verts, Plateau Engeland, SOS Kauwberg réagit :

Objet : Enquête publique concernant le permis de lotir 476 bis (1^{ère} enquête) - projet de cahier des charges de l'étude d'incidences.

Mesdames, Messieurs,

Notre association est attentive aux aménagements dans ou à proximité des zones vertes ucloises, à la qualité du maillage vert à Uccle. Pour ces motifs, nous avons introduit une demande de classement du plateau Engeland

Notre association s'inquiète donc des incidences que le projet susmentionné pourrait avoir sur les zones Natura 2000 et maillage vert de droit et de fait.

Une remarque préalable concerne l'absence de plan de lotissement dans le cadre de cette enquête publique, l'objet de la demande indiquant clairement "lotir le terrain en 76 lots en 6 phases, avec création de voiries". Le COBAT ne prévoit-il pas que l'ensemble du dossier - donc avec les plans - soit soumis à enquête (art. 130) ? Etant donné le caractère incomplet du dossier, nos remarques ne peuvent être considérées comme complètes et nous émettons les réserves d'usage à ce sujet.

Lors de l'enquête de 2004 les alternatives plus favorables à l'environnement, mais qui ne rencontraient pas les objectifs de rentabilité immobilière du demandeur, ont été écartées. Dans le cadre de cette nouvelle demande, il convient d'examiner l'ensemble du projet à la lumière de la demande de classement que nous avons introduite. Le cahier des charges de l'étude d'incidences doit tenir compte de l'intérêt général exprimé au travers des objectifs et des données relatifs à la sauvegarde du patrimoine naturel.

Pour ces raisons, nous demandons que le cahier des charges prenne en compte et intègre les remarques faites par la CRMS en sa séance du 25 janvier 2006:

- Réduire la densité et le P/S dans la partie située entre la voirie principale et la ZVHVB de manière qu'il soit inférieur à ceux de la zone jouxtant l'urbanisation existante.

- nécessité de placer impérativement la zone de lisière écologique de 20 m dans la zone constructible

- appliquer le principe de précaution pour les eaux d'écoulement et ses répercussions sur la ZSC prioritaire et classée du Kinsendael.

Nous contestons le point de vue du cahier des charges qui semble considérer que le nombre de 298 logements prévu par la dernière mouture du projet aurait été reconnu sans incidences sur les ZSC Natura 2000. Quelles seront les conséquences sur la biodiversité, sur le maillage vert ? Les liaisons entre les zones Natura 2000 ne seront-elles pas affectées par la pression due aux promeneurs du lotissement voisin ? Autrement dit dans un contexte de densification proche du bâti, la zone III11 jouera-t-elle encore le rôle biologique qui est le sien actuellement et est le motif de sa désignation en ZSC ?